



FESTIVAL **DES** **SOLIDARITÉS** **INTERNATIONALES**

APPEL A PROJETS 2025

**« TRANSITION ECOLOGIQUE ET PARTICIPATION
CITOYENNE »**

**DATE LIMITE POUR POSTULER :
4 MAI 2025 A 23h59**





PRÉSENTATION :

La Fondation de Lille, organisme privé reconnu d'utilité publique et fondation abritante, lance un appel à projets dans le cadre de l'édition 2025 du Festival des Solidarités Internationales, coorganisé et cofinancé par la Ville de Lille.

OBJECTIFS :

Le Festival des Solidarités Internationales, initiative nationale, est coordonné au niveau local par la Ville de Lille depuis plus de 20 ans. La Fondation de Lille en est le porteur financier depuis 2005 et le réseau régional multi-acteurs Lianes Coopération en est partenaire. Cette démarche de co-construction entre la Fondation de Lille, la Ville de Lille et l'association Lianes Coopération permet de mobiliser et d'animer un collectif d'associations et de structures culturelles sur l'engagement citoyen et l'ECSI.

Reposant sur la [Charte du Festival des Solidarités](#), cet événement a pour objectifs de :

- Informer sur les enjeux de solidarité et de la coopération du local à l'international et ainsi valoriser ces actions dans leur dimension sociale et culturelle
- Donner une plus grande visibilité à la solidarité internationale partout et auprès de toutes et de tous
- Valoriser la diversité des acteurs impliqués, des thèmes abordés, des formes d'expression des solidarités et des animations proposées
- Encourager et favoriser le partenariat et les dynamiques collectives entre tous les acteurs de la société pour construire un monde juste et solidaire
- Susciter l'envie de s'engager et donner des outils pour agir pour le développement durable et la solidarité internationale.

L'événement vise à mettre en lumière les objectifs de développement durable (ODD), établis par les Etats membres de l'ONU. Ces derniers constituent pour la Ville de Lille et la Fondation de Lille une feuille de route permettant de répondre aux défis contemporains. Le Festival des Solidarités Internationales est aussi l'occasion de valoriser et rendre visible les projets de coopération menés avec les Villes partenaires de la Ville de Lille¹.

Le but du présent appel à projets est de favoriser l'émergence de projets collectifs et innovants, qui constitueront le socle des animations proposées à l'occasion de l'édition 2025 du Festival des Solidarités Internationales qui aura lieu du 19 au 23 novembre 2025.

THÈME 2025 :

Le thème retenu pour la 22^e édition du Festival des Solidarités Internationales est : « **Transition écologique et participation citoyenne** ». Ce thème a été choisi en cohérence avec les enjeux nationaux

¹ Cologne (Allemagne), Daegu (Corée du Sud), Erfurt (Allemagne), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), Kharkiv (Ukraine), Leeds (Angleterre), Liège (Belgique), Naplouse (Palestine), Oujda (Maroc), Rotterdam (Pays-Bas), Saint-Louis (Sénégal), Tlemcen (Algérie), Turin (Italie), Valladolid (Espagne), Wroclaw (Pologne).

et internationaux actuels en matière de lutte contre le dérèglement climatique. En effet, **l'année 2025 sera marquée par plusieurs grandes échéances**, et notamment :

- l'organisation du sommet Climate Chance Europe Afrique du 31 mars au 1^{er} avril 2025 à Marseille ;
- la COP30 en novembre 2025 au Brésil ;
- les 50 ans de la coopération internationale des collectivités et de la création de Cités Unies France, dont la lutte contre le changement climatique est l'un des principaux axes de travail.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de coopération internationale et européenne, **la Ville de Lille est particulièrement engagée avec ses villes partenaires dans des projets autour de la transition écologique.**

Dans un contexte international particulièrement polarisé sur les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, **réaffirmer clairement le positionnement du collectif du FSI lillois et de l'engagement citoyen** semble plus que jamais pertinent. En outre, cette thématique permettra de faire du lien avec le **thème national du Festisol** pour l'année 2025 : « Environnement et droit des peuples ».

Comme indiqué dans la proposition de carte mentale non exhaustive en annexe de cet appel à projet, ce thème, avec ses nombreuses déclinaisons possibles, permettra de mettre en avant les initiatives, actions et projets développés par les structures du territoire en matière de lutte contre le changement climatique et de solidarité internationale.

Ce thème sera mis en œuvre dans le respect de la charte « Culture Durable et Partagée » établie par la Ville de Lille et un collectif associatif lillois œuvrant pour la durabilité et la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion de projets culturels.

ACTEURS ET PUBLIC CONCERNÉS :

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux organismes d'intérêt général à but non lucratif (association, établissement scolaire, université, centre social, acteur culturel...) dont le siège est basé à Lille, Lomme ou Hellemmes et ayant pour objectif de réaliser un projet de sensibilisation du public à la solidarité internationale lors de l'édition 2025 du Festival des Solidarités Internationales.

Quelles actions y sont éligibles ?

Les actions menées devront avoir un lien évident avec la solidarité internationale et le thème de l'année « **Transition écologique et participation citoyenne** ». Il peut s'agir :

- D'actions **d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) pour un public ciblé**²

L'ECSI vise à faire comprendre les interdépendances internationales dans le processus de mondialisation, la complexité des mécanismes qui sont sources d'inégalités sociales, économiques et

² Les actions d'ECSI peuvent être cofinancées par différents dispositifs (Tandem Solidaires, RECITAL, JSI, VVSI, ISI, PIEED...).



culturelles, et à réfléchir à des solutions efficaces pour construire un monde solidaire. C'est une éducation dynamique, ouverte à la participation active et créative, orientée vers le changement et l'action. Sa démarche pédagogique se résume par : s'informer / comprendre / agir, éléments constitutifs de l'apprentissage de la citoyenneté. Les projets cofinancés seront des activités d'ECSI à destination d'un public ciblé (scolaire, enfants, groupe de jeunes ou d'adultes ciblés, ...). Ces projets prendront la forme d'ateliers participatifs, de formations, d'animations dans des écoles, centres sociaux ou de loisirs, structures éducatives, etc.

- D'actions « **tout public** »

Ces actions sont à destination de tous les publics ; elles doivent rassembler un large éventail de personnes et être organisées de manière collective pour éviter la multiplication des projets se déroulant simultanément pendant le festival. Les actions/événements devront adopter différents formats, l'idée étant d'offrir au public une diversité de propositions (expositions, spectacles, concerts, projections, conférences, ateliers etc).

La programmation sera créée de façon collégiale dans le cadre des travaux du comité de pilotage et des comités techniques du FSI, auxquels les porteurs de projets s'engagent à participer.

À NOTER

Les dates de l'édition 2025 du Festival des Solidarités Internationales : du 19 au 23 novembre 2025.

Dans la programmation, le mercredi sera réservé en priorité aux activités familiales, à destination notamment des plus jeunes et des familles. Les animations d'ECSI à destination d'un public cible (écoles, centres sociaux, étudiants, EHPAD...) peuvent, quant à elles, être programmées tout au long de la semaine du 17 au 23 novembre 2025.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les projets présentés devront respecter le thème de l'édition 2025 du festival, en intégrant bien la dimension solidarité internationale.

Les projets présentés devront être portés par plusieurs structures en partenariat. Une structure seule ne pourra présenter un projet.

Les projets devront intégrer une démarche avérée de culture durable partagée en incluant autant que possible les deux piliers de cet engagement :

1. Pilier transition écologique

En cohérence avec les objectifs de la Fondation de Lille dans le cadre de son Fonds Solidarité Climat, les objectifs de la charte « Culture Durable et Partagée » et de la stratégie municipale en faveur de la lutte contre le changement climatique, le Festival des Solidarités Internationales doit respecter les



critères et les modalités d'organisation d'un éco-événement : éco-conception, prestataires locaux, matériaux durables, réduction des déchets et de la consommation d'énergie, vaisselle réutilisable, tri des déchets, encourager le public à la mobilité douce et la mutualisation des déplacements etc.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [la charte des éco-événements de la Ville de Lille](#).

Par souci de cohérence avec les valeurs de l'événement et afin de limiter l'empreinte carbone du festival, nous accordons une importance particulière aux déplacements, notamment aériens, des artistes/intervenants étrangers inclus dans vos projets. En cas de déplacements aériens, vous êtes invités à inclure une contribution au Fonds Solidarité Climat dans votre dossier, pour compenser l'empreinte carbone de votre action.

Pour plus d'informations, [rendez-vous sur le site de la Fondation de Lille](#).

Un bilan carbone du Festival des Solidarités Internationales sera réalisé, sur la base des éléments que les porteurs des projets retenus auront transmis dans le cadre de l'évaluation de l'action.

2. Pilier inclusion

Il s'agit de proposer un festival inclusif, permettant au plus grand nombre d'y contribuer et d'y participer, avec par exemples :

- Intégration des publics vulnérables et/ou éloignés de la culture dans la construction du projet
- Sensibilisation des publics sur les différents types de vulnérabilité, dont les différents types de handicap
- Egalité femme/homme (choix des artistes / intervenants, politique envers les prestataires...)
- Une gratuité des actions³
- Etc...

Les projets présentés devront être réalisables. Les structures devront présenter les moyens humains, techniques et financiers mobilisés pour atteindre l'objectif visé.

Pour assurer la bonne tenue de votre événement, nous serons également attentifs à **la bonne prise en compte de tous les frais logistiques** induits par votre projet (location de salle, sécurité, nettoyage, régie...).

Une **stratégie de mobilisation du public** devra être proposée (partenariats, groupes cibles définis, médiation en amont de la tenue de l'événement...).

Les projets proposés devront intégrer **des outils et moyens d'évaluation du public et de l'action** (impact sur le public et le territoire, observation des effets, auto-évaluation) ou d'intégration des outils d'évaluations de la Ville de Lille.

³ Le Festival des Solidarités favorise la gratuité. Dans le cas de tarification, celle-ci doit permettre la mise en place de l'action, ne doit pas dépasser 5 euros, et ne doit pas être dans le but de la collecte de fonds.



Les projets présentés devront proposer des **idées concrètes d'engagement au public à travers des animations concrètes** afin de l'outiller et le pousser à passer à l'action et à s'engager sur des actions de solidarité internationale.

CADRE FINANCIER :

Cet appel à projets vise à financer l'organisation d'animations pendant le Festival des Solidarités Internationales. Seules les dépenses liées à l'action pourront faire l'objet du versement d'une aide financière.

Co-financements

La Fondation de Lille ne pourra prendre en charge l'intégralité du budget de l'action : la subvention accordée ne pourra pas excéder 80% du budget total du projet.

Les projets présentés devront faire l'objet de cofinancements (fonds propres, cofinancements publics ou privés).

Types de dépenses non prises en charge

Les dépenses d'investissement : achat de matériel durable et réutilisable pour d'autres actions (exemple : matériel informatique, instruments de musique, mobilier...).

Les dépenses de communication : création de visuel spécifique pour le projet, impressions de support de communication pour le projet.

A NOTER

Une communication globale sur le Festival est prévue et assurée par la Ville de Lille (communication sur la page Facebook du Festival, création d'un programme complet en version numérique et papier, création d'un visuel pour l'édition et d'une déclinaison réseaux sociaux, création et impression d'affiches). En cohérence avec les valeurs éco-responsables et solidaires de l'événement, nous privilégions une gestion raisonnée du nombre d'impressions des documents.

Dépenses prises en charges sous conditions

Les dépenses salariales pourront être prises en charge à hauteur maximale de 70% du montant total de la dotation financière attribuée par la Fondation de Lille.⁴

⁴ Les dépenses salariales globales liées au projet peuvent excéder 70% du budget total du projet, mais elles seront éligibles dans le cadre de la subvention jusqu'à 70% maximum.



Versement de la subvention

La dotation financière sera versée en deux fois : 50% lors de la réponse positive à l'appel à projets ; 50% à la restitution du bilan d'activité et du bilan financier du projet qui est **renvoyé impérativement à la Fondation de Lille au plus tard le 14 décembre 2025.**

Gratuité des activités

La gratuité et l'accessibilité à tout type de public aux activités font partie des principes fondateurs du Festival des Solidarités Internationales. Les actions mises en œuvre dans le cadre des projets proposés doivent être guidées par cette philosophie. Néanmoins, de rares exceptions peuvent exister.

Si dans la construction de votre projet, vous estimez qu'une participation financière du public est nécessaire, **nous vous invitons à indiquer et justifier le plus précisément possible dans votre réponse à l'appel à projets cette participation financière** (pour quelles raisons, à quel montant, par quels moyens de collecte et à quelles fins). Par exemple, si vous prévoyez l'organisation d'un banquet, une participation financière peut être demandée aux personnes participant à la dégustation. Il est également possible de mettre en place des buvettes et autres systèmes de restauration en marge de votre événement durant le FSI.

ENGAGEMENT DES PORTEURS DE PROJETS :

Les structures répondant à cet appel à projets s'engagent à compléter le dossier de candidature dans son intégralité et à fournir un budget prévisionnel pour l'action envisagée.

Si l'action proposée est retenue et cofinancée dans le cadre du Festival des Solidarités Internationales, le porteur de projets s'engage :

- A prendre connaissance et à signer **la charte du Festival des Solidarités**
- A participer **aux comités de pilotage et aux comités techniques** qui seront organisés pour préparer l'édition du Festival des solidarités Internationales
- A mettre en œuvre les moyens nécessaires pour **évaluer l'action cofinancée et recueillir les retours du public**
- A **diffuser et relayer les supports de communication sur le festival réalisés par la Ville de Lille** pour le compte du collectif lillois du Festival des Solidarités Internationales
- **A faire figurer les logos de la Fondation de Lille, de la Ville de Lille et du Festival des Solidarités Internationales de Lille** sur l'ensemble des supports de communication relayant leurs actions organisées dans le cadre du festival, y compris lorsqu'il s'agit des propres supports de communication de l'association.
- A fournir **les éléments nécessaires au bon déroulé du Festival dans les délais formulés par la Fondation de Lille et la Ville de Lille**, coorganisatrices du festival : fiche communication, évaluation du public participant à l'action financée, rapport d'activités et bilan financier, données permettant de réaliser le bilan carbone du festival etc.
- **A participer aux temps forts de lancement du Festival**, qui sera décidé par le Collectif en fonction des propositions retenues.



Le bilan d'activité et financier du projet est à renvoyer impérativement à la Fondation de Lille et à la Ville de Lille au plus tard le 14 décembre 2025.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets est ouvert jusqu'au **4 mai 2025 à 23h59**.

Pour y répondre, il vous suffit de remplir le dossier de candidature joint et de l'adresser de façon dématérialisée, par courriel à mverro@fondationdelille.org, copie ecorade@mairie-lille.fr.

Les projets déposés seront ensuite présentés à un comité de sélection, composé de représentants de la Fondation de Lille, de la Ville de Lille et de Lianes Coopération. Ce comité de sélection déterminera si votre projet peut bénéficier d'une subvention et/ou intégrer la programmation du Festival des Solidarités Internationales 2025.

Le Comité de sélection se réserve le droit de refuser des projets qui ne respecteraient pas les critères de sélection et/ou le délai imparti de remise des dossiers fixé au 4 mai à 23h59.



FORMULAIRE DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS

Partie réservée à la Fondation de Lille

Dossier reçu le :

Décision du comité de sélection :

VOTRE ORGANISME

Nom de la structure			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Date de création			
Statut juridique			
N° SIRET			

RESPONSABLE LEGAL

Nom et Prénom	
Fonction	
Courriel	
N° téléphone	

RESPONSABLE DU PROJET

Nom et Prénom	
Fonction	
Courriel	
N° téléphone	

Site web et réseaux sociaux actifs tenus par votre structures (merci de mettre les liens) :

Site web	
Facebook	
Instagram	
LinkedIn	
Autre	

LES STRUCTURES PARTENAIRES DU PROJET

	Structure 1	Structure 2	Structure 3
Nom de la structure			
Nom et Prénom			
Fonction			
Courriel			
N° téléphone			



INTITULE DU PROJET :

- 1. Pouvez-vous décrire votre projet de la façon la plus exhaustive possible en précisant de quelle façon celui-ci agit en faveur de la solidarité internationale et quel est le rôle de chaque partenaire du projet ?**

- 2. Quels sous-thèmes seront abordés dans le cadre de votre projet et quel lien pouvez-vous faire avec le thème du Festival des Solidarités Internationales 2025 « Transition écologique et participation citoyenne » ?**

- Gestion de l'eau et des déchets
- Climat et migrations
- Agroécologie
- Alimentation durable
- Mobilités douces
- Droit des peuples
- L'art comme outil de sensibilisation
- Désinformation/Information autour de la transition écologique
- Autres. Précisez :

- 3. Pouvez-vous compléter le tableau suivant rassemblant les objectifs, résultats et activités prévues dans le cadre de votre projet ?**

Objectif 1 :	
Résultat 1 :	Activité 1 :
	Activité 2 :
	Activité 3 :
Objectif 2 :	
Résultat 2 :	Activité 1 :
	Activité 2 :
	Activité 3 :
Objectif N :	



Exemple :

Objectif : Informer / Sensibiliser / engager les élèves de 8 à 10 ans sur la notion des solidarités internationales.

Résultats : 15 élèves de 8 à 10 ans ont participé à 2 ateliers d'ECSI.

Activité : Atelier ECSI en partenariat avec l'association X sur la thématique des migrations.

4. Avez-vous prévu de mettre en place une médiation si vos activités prévisionnelles contiennent une exposition ?⁵

- Oui
- Non

5. Si oui, veuillez préciser par quels moyens et comment envisagez-vous cette médiation ?

6. Quel public ciblez-vous avec votre projet ?

- Moins de 12 ans
- De 12 à 18 ans
- De 19 à 30 ans
- De 31 à 60 ans
- Plus de 60 ans

7. S'agit-il d'une action :

- Tout public
- D'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)⁶

➔ Si c'est une action ECSI, avez-vous identifié des structures avec lesquelles vous mènerez votre projet ?

8. Combien de personnes souhaitez-vous toucher avec cette animation ? Quelles actions concrètes avez-vous prévues pour mobiliser le public en amont et vous assurer de leur présence le jour J ?

⁵ Les expositions prévues dans les lieux culturels pluridisciplinaires ne pourront pas bénéficier des actions de médiations de la part des lieux. Ces actions doivent être intégrées dans la mise en place de votre projet.

⁶ Les actions ECSI impliquent un travail en amont et de suivi avec les publics résultant de votre partenariat avec les structures de votre public cible (structure éducative, sociale, etc.).



9. Pendant le festival, à quelle date/jour et à quelle heure, souhaiteriez-vous mettre en place votre action ?

10. Quel(s) lieu(x) envisagez-vous pour la réalisation de votre manifestation ? Avez-vous vérifié la disponibilité du/des lieux souhaités ?

11. Par quels moyens avez-vous prévu de communiquer autour de vos activités ?

- Facebook
- Instagram
- Distribution d'affiches
- Newsletter
- Envoi d'invitations par courriel
- Autre. Précisez :

12. Avez-vous prévu de photographier et/ou filmer votre animation pour ensuite diffuser ces supports ?

- Oui
- Non

13. Quels sont les moyens dont dispose votre association pour la réalisation de votre projet (ressources humaines, moyens matériels et techniques) ?

14. Avez-vous prévu des cofinancements à votre projet ? Si oui, merci de préciser lesquels :

15. Comment votre projet prend-il en considération son empreinte carbone ?

- Réemploi de matériel
- Utilisation de produits locaux
- Repas végétariens (si des repas sont prévus)



- Pas d'utilisation de matière plastique
- Eco-conception des décors
- Déplacements de l'équipe de votre structure à vélo ou en transport en commun dans le cadre des activités du projet
- Autres. Précisez :

16. Votre projet inclut-il une réflexion/des activités visant à favoriser l'égalité des genres et si oui, comment ?

17. Comment envisagez-vous d'évaluer votre action (indicateurs quantitatifs et qualitatifs) ? Quelles actions mettrez-vous en place pour récolter au moins 50% de réponses aux questionnaires d'évaluation du public ? (Ex. prévoir des bénévoles)



BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Conformément au Plan Comptable Associations (ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018)

Budget global (hors valorisations) :

Aide financière sollicitée :

Nous vous invitons à créer votre budget prévisionnel en complétant le fichier Excel qui se trouve dans le dossier et bien le conserver pour le rendre avec le bilan.

DOCUMENTS À JOINDRE À L'APPEL À PROJETS

Pour les structures n'ayant jamais répondu à l'appel à projets lancé dans le cadre du Festival des Solidarités internationales, les documents suivants sont à joindre au dossier :

- Budget prévisionnel de l'action (voir tableau Excel)
- Statuts de la structure
- Copie du récépissé de déclaration en préfecture
- Copie de la publication au Journal Officiel
- Liste des membres du Conseil d'administration
- Rapport d'activités 2024 (ou 2023 si la clôture des comptes n'est pas finalisée)
- Comptes financiers 2024 (ou 2023 si la clôture des comptes n'est pas finalisée)
- Budget prévisionnel 2025 de la structure
- Compte-rendu de la dernière AG et CA
- Charte d'engagement (ci-dessous) signée

Pour les structures ayant déjà répondu à l'appel à projets lancé dans le cadre du Festival des Solidarités internationales, les documents suivants sont à joindre au dossier :

- Budget prévisionnel de l'action (voir tableau Excel)
- Rapport d'activités 2024 (ou 2023 si la clôture des comptes n'est pas finalisée)
- Comptes financiers 2024 (ou 2023 si la clôture des comptes n'est pas finalisée)
- Budget prévisionnel 2025 de la structure
- Compte-rendu de la dernière AG et CA
- Charte d'engagement (ci-dessous) signée
- Autres documents listés ci-dessus si des changements ont été effectués depuis votre dernière réponse à l'AAP

Fondation de Lille

Reconnue d'utilité publique, abritante et territoriale

Tél : 03 20 53 18 20 / mverro@fondationdelille.org

Courriel : contact@fondationdelille.org

Site internet : www.fondationdelille.org

99, rue Saint-Sauveur B.P 667 59033 Lille Cedex



Annexe : Charte d'engagement

Si ma structure est sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets du Festival des Solidarités Internationales 2025, je m'engage à :

- Participer activement à l'ensemble des comités de pilotage et techniques organisés en amont du Festival.
- Anticiper et communiquer clairement à la Ville de Lille et dans les temps impartis les besoins techniques liés à mon animation / événement.
- Participer, dans la mesure du possible, à d'autres animations organisées par les autres structures du collectif dans le cadre du Festival.
- Indiquer précisément, concrètement et suffisamment en amont à la Ville de Lille l'ensemble des éléments de communication liés à votre projet.
- Favoriser le minimum de déplacements aériens possibles. Si des déplacements aériens sont prévus, favoriser une compensation carbone via une participation au [Fonds Solidarité Climat de la Fondation de Lille](#).
- Diffuser et relayer les supports de communications sur le festival et mobiliser des publics cibles même pour les événements tout public.
- Distribuer les fiches évaluation au public présent lors de l'événement et expliquer aux personnes présentes comment compléter ces documents.
- Prévoir une médiation (sonore, visuelle ou avec un.e spécialiste) dans le cas où mon projet inclut la mise en place d'une exposition.
- Rendre les bilans moral et financier à la Fondation de Lille et le Ville de Lille dans les délais requis.
- Respecter la charte « [Culture Durable et Partagée](#) » de la Ville de Lille dans l'élaboration et la mise en œuvre de mon projet.

Date, lieu, signature et cachet de votre structure